



Fournir informations contre remise de peine ??

Par **rimsa**, le **07/06/2016** à **08:03**

Bonjour

J ai été condamné par une banque pour escroquerie je dois 20.000 euros . A l époque en 2012 j ai participé au fait mais l instigateur principal n à pas été pris et m avait demandé de ne pas le balancer et qu au moment de payer on s arrangerait. C est le moment de payer et plus personne. C est la banque qui me demande de régler pas le tribunal.

Est ce qu il es possible de proposer à la banque des informations en échange d une remise de la dette ? Car cette personne est tjs à la banque et continue son manège . Est ce possible de demander un accord avec la banque. Merci

Par **Visiteur**, le **07/06/2016** à **08:18**

Bonjour,

vous pouvez toujours bien sur ! et vous verrez leur réponse ! Que j'ignore totalement !

Par **Tisuisse**, le **07/06/2016** à **08:54**

Bonjour,

La banque va, elle, se retrancher derrière le jugement.

C'est avant le jugement qu'il aurait fallu dénoncer ou, dans les délais après le jugement, faire appel de ce jugement. Ce jugement étant devenu définitif, il est exécutoire, à vous de vous retourner ensuite contre le véritable auteur des faits, si toutefois vous y arrivez.

Par **rimsa**, le **08/06/2016** à **16:05**

Merci de vos réponses. .. cordialement